

CONCOURS SNACK & PLAY

RÈGLES ET RÈGLEMENTS OFFICIELS (« RÈGLES OFFICIELLES »)

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE.

Le concours « Snack & Play » (le « Concours ») est commandité par Lactalis Canada Inc. (le « Commanditaire »). Le Concours commence le 12 mai 2025 à 23 h 59 (HE) (la « Date d'ouverture du Concours »). Le Concours se termine le 6 juillet 2025 à 23 h 59 (HE) (la « Date de clôture du Concours »). La « Période du Concours » s'étend de la Date d'ouverture du Concours à la Date de clôture du Concours.

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours est ouvert à toutes les personnes qui sont résidentes du Canada et qui se trouvent au Canada au moment de leur participation, à l'exception des personnes de moins de treize (13) ans résidant au Québec.

Tous les participants qui sont mineurs dans leur province ou territoire de résidence doivent obtenir le consentement parental pour participer au Concours. Sous réserve de la limitation d'âge mentionnée ci-dessus, les participants qui sont mineurs dans leur province de résidence à la date de participation sont toujours admissibles à participer au Concours et à gagner un Prix, à condition que le parent ou le tuteur légal du participant accepte le Prix et les conditions y afférentes pour et au nom de ce participant et, le cas échéant, remplisse le Formulaire de Déclaration et de Décharge requis (tel que décrit plus en détail ci-dessous). Chaque participant mineur devra fournir l'adresse courriel et le numéro de téléphone de son parent ou tuteur légal lors de sa victoire.

Le Concours n'est pas ouvert au Commanditaire, à ses sociétés mères, apparentées et affiliées, aux agences de publicité et de promotion, ni à leurs employés, dirigeants, administrateurs, représentants, agents, successeurs ou ayants droit (collectivement le « Groupe du Concours »), ni aux personnes résidant dans le même foyer que les membres du Groupe du Concours. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer à ces Règles officielles et à toutes les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et contraignantes pour tous les participants dans toutes les questions relatives au Concours. Le Concours est régi par les lois canadiennes et est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et territoriales applicables. Le Concours est nul là où la loi l'interdit.

2. COMMENT PARTICIPER

Limite : Deux (2) Participations par personne ou foyer par semaine pendant la Période du Concours, quel que soit le mode de participation.

AVEC ACHAT : Une méthode pour avoir une chance de gagner le Prix consiste à acheter au moins un (1) produit de yogourt iÖGO ou iÖGO surgelé admissible (voir la section 7 ci-dessous pour les produits admissibles), conserver le reçu d'achat et remplir le formulaire de participation

sur www.iogocontest.ca (le « site Web »). Le reçu d'achat doit être photographié et téléchargé de manière à ce que la date d'achat et le produit admissible soient clairement visibles.

Pour obtenir une (1) Participation donnant une chance de recevoir le Prix, le participant doit :

- Remplir le formulaire de participation en ligne en saisissant toutes les informations requises (nom, adresse courriel valide, numéro de téléphone, province de résidence, âge, etc.).
- Télécharger une photo du reçu d'achat (« Participation »).
- Signifier son accord d'avoir lu et d'être légalement lié par les conditions et modalités de ces Règles officielles.

Vous devez avoir une adresse courriel et un numéro de téléphone valides pour participer au Concours. Une seule (1) adresse courriel et un seul (1) numéro de téléphone peuvent être utilisés par une personne pour participer au Concours. La preuve d'envoi d'une Participation en ligne n'est pas une preuve de réception par le Commanditaire.

Limite d'une (1) Participation par reçu admissible, par personne ou foyer par jour, jusqu'à un maximum de deux (2) Participations par personne ou foyer par semaine pendant la Période du Concours.

Un seul (1) reçu d'achat est autorisé par Participation. Un (1) produit participant acheté équivaut à une (1) chance de gagner le Grand Prix. L'achat de deux (2) produits participants ou plus sur un même reçu donne un maximum de deux (2) chances de gagner le Grand Prix.

SANS ACHAT : Pour participer au Concours sans achat, il suffit de visiter le site Web, de suivre la procédure mentionnée ci-dessus (en omettant la photo du reçu d'achat) et de rédiger, dans la case prévue à cet effet, une composition originale (sans utilisation d'intelligence artificielle) d'au moins cinq cents (500) caractères expliquant ce que vous feriez avec le Grand Prix.

La soumission d'une composition originale donnera lieu à une (1) Participation. Limite d'une (1) composition originale par personne ou foyer par jour, jusqu'à un maximum de deux (2) Participations par personne ou foyer par semaine pendant la Période du Concours.

Si un participant tente d'obtenir plus que le nombre de Participations autorisées (avec ou sans achat) ou pour toute autre raison, le Commanditaire peut, à sa seule et absolue discrétion, disqualifier le participant du Concours et annuler toutes ses Participations.

Les Participations seront déclarées invalides si elles sont en retard, illisibles, incomplètes, endommagées, irrégulières, mutilées, contrefaites, brouillées ou reproduites mécaniquement ou électroniquement. S'il est découvert qu'un participant utilise des programmes informatiques pour remplir automatiquement les Participations de manière non autorisée, ce participant sera immédiatement disqualifié du Concours. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier tous ces participants de futurs concours organisés par le Commanditaire sans autre préavis.

3. PRIX

GRAND PRIX : Un (1) Grand Prix est disponible, consistant en une récompense en argent de dix mille dollars (10 000 \$ CA). Le Grand Prix doit être accepté tel qu'attribué et n'est pas transférable. Aucune substitution n'est possible, sauf à la discrétion du Commanditaire.

Chances de gagner : Les chances de gagner le Grand Prix dépendent du nombre total de Participations admissibles pendant la Période du Concours. Les personnes sans récompenses sont admissibles pour gagner le Grand Prix.

4. TIRAGE DU GRAND PRIX

Un tirage au sort pour une chance de gagner le Grand Prix aura lieu le 7 juillet 2025 à 12 h (HE) à Montréal, Québec par Cri Agence, située au 85, rue Saint-Paul Ouest, Montréal H2Y 3V4, parmi toutes les Participations admissibles reçues avant la Date de clôture du Concours.

Trois (3) tentatives seront faites pour contacter le participant sélectionné à l'adresse courriel et deux (2) tentatives au numéro de téléphone indiqué sur son formulaire de participation entre 9 h et 17 h HE durant une période de sept (7) jours suivant le tirage. Si le participant sélectionné ne peut être contacté dans un délai de sept (7) jours, par courriel ou par téléphone, il sera considéré comme ayant renoncé au Prix et sera disqualifié, et un autre participant pourra être tiré au sort parmi les Participations admissibles restantes, à la discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire ne sera pas responsable des tentatives infructueuses de contact d'un participant sélectionné.

5. RÉCLAMATION DU PRIX

Grand Prix. Le participant sélectionné devra signer un Formulaire de Déclaration et de Décharge confirmant le respect des Règles officielles, l'acceptation du Prix tel qu'attribué (sans substitution), la réponse correcte à une question de compétence mathématique (sans assistance), la libération des Parties libérées de toute responsabilité liée au Prix ou au Concours.

Le participant sélectionné aura sept (7) jours pour remplir et retourner le Formulaire de Décharge conformément aux instructions qui y sont contenues. Le Commanditaire contactera le gagnant du Grand Prix dans les trente (30) jours suivant la réception de son Formulaire de Décharge signé pour organiser la remise du Prix.

La réclamation du Prix est soumise à vérification. Le Commanditaire ne sera pas responsable des tentatives infructueuses de contact d'un participant sélectionné, du retour ou du refus de tout prix, de l'incapacité à joindre le participant sélectionné, du défaut de fournir une preuve d'admissibilité, du défaut de retourner un Formulaire de Décharge dûment complété dans le délai imparti, du défaut de répondre correctement à la question de compétence mathématique ou de tout autre manquement aux présentes Règles officielles. Ces situations peuvent entraîner la disqualification et la perte du Prix. Le Commanditaire n'est pas responsable des

changements d'adresse courriel, d'adresse postale et/ou de numéro de téléphone des participants.

6. GÉNÉRAL

Régie des Règles officielles

En cas de conflit entre les Règles officielles et toute instruction ou interprétation données par un employé du Commanditaire concernant le Concours, ces Règles prévaudront. En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions de ces Règles officielles et les déclarations contenues dans tout matériel lié au Concours, notamment, mais sans s'y limiter, le formulaire d'inscription, les points de vente ou la publicité imprimée ou en ligne, les conditions des présentes Règles officielles prévaudront, régiront et contrôleront.

Indemnisation

En soumettant une Participation à ce Concours, chaque participant confirme sa compréhension et sa conformité aux présentes Règles officielles. Chaque participant libère et dégage les Parties libérées de toute responsabilité pour toute blessure, perte ou dommage de quelque nature que ce soit envers le participant ou toute autre personne, y compris les dommages corporels, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou le mauvais usage de tout Prix, de la Participation au Concours, de toute violation des Règles officielles, ou de toute activité liée au Prix, y compris, mais sans s'y limiter, les virus informatiques auxquels le participant ou les membres de son foyer peuvent être exposés par leur participation au Concours. Le participant accepte d'indemniser pleinement les Parties libérées contre toute réclamation de tiers relative au Concours, sans aucune limitation.

Limitation de responsabilité

Les Participations incomplètes, endommagées, illisibles ou reçues après la Date de clôture du Concours ne seront pas acceptées. Les Parties libérées ne sont pas responsables des Participations perdues, volées, mal dirigées, endommagées, illisibles ou en retard qui, pour quelque raison que ce soit, ne sont pas reçues avant la Date de clôture du Concours, ni des erreurs d'impression, de distribution ou de production.

Aucune des Parties libérées n'assume de responsabilité pour les problèmes ou dysfonctionnements techniques des réseaux téléphoniques ou lignes, les connexions réseau indisponibles, les communications électroniques non reçues, incorrectes, incomplètes ou retardées, les erreurs humaines dans le traitement des Participations, les problèmes de systèmes informatiques en ligne ou de serveurs, les problèmes de logiciels informatiques, la congestion du trafic Internet ou toute autre erreur ou difficulté de quelque nature que ce soit. De plus, les Parties libérées n'assument aucune responsabilité pour les dommages à l'équipement informatique d'un participant ou les atteintes à la vie privée dues à l'ingérence de pirates informatiques. À titre de clarification, aucune des Parties libérées n'assume de responsabilité pour les dommages corporels ou matériels, les dommages directs, indirects, consécutifs, incidents ou punitifs ou les dommages pouvant être subis par l'équipement informatique d'un participant. Tout ce qui se trouve sur le site Web est fourni « tel quel » sans aucune garantie.

Aucune des Parties libérées n'assume de responsabilité pour les aspects supplémentaires du Concours.

Administration du Concours

Toutes les Participations sont la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées. Toutes les décisions concernant le Concours relèvent du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « RACJ ») lorsque requis, de modifier, annuler, suspendre et/ou mettre fin au Concours en totalité ou en partie pour quelque raison que ce soit.

Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier tout individu qui enfreint ces Règles officielles. Il peut refuser une Participation d'une personne dont l'admissibilité est contestée ou qui a été disqualifiée. Toute tentative de manipulation du processus de participation, d'entrave aux Règles officielles, de dommage délibéré à un site Web ou de compromission de l'administration, de la sécurité ou du fonctionnement légitime du Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles.

Le Commanditaire se réserve le droit de rechercher des dommages et intérêts, de bannir ou disqualifier des participants de ce concours et des concours futurs, de résilier ou suspendre le Concours en cas de fraude, de virus informatiques, de bogues de programmation ou d'autres raisons indépendantes de sa volonté. En cas de litige concernant l'identité du participant, la Participation sera réputée soumise par le Titulaire de compte autorisé. Pour les résidents du Québec, les litiges concernant le déroulement ou l'organisation du Concours peuvent être soumis à la RACJ.

Droits de confidentialité et de publicité

En acceptant un Prix, chaque participant sélectionné accorde au Groupe du Concours le droit perpétuel d'utiliser son nom, ses renseignements biographiques, son image, ses photos et/ou ses déclarations à des fins de programmation, promotion, commerce ou publicité dans tous les médias actuels et futurs, sans préavis, révision, approbation ou compensation supplémentaire, sauf là où la loi l'interdit.

Le Groupe du Concours respecte votre droit à la vie privée. Les renseignements personnels seront utilisés uniquement pour administrer le Concours et, uniquement si le consentement est activement donné lors de la participation, pour fournir des informations sur les promotions à venir, les nouveautés de produits ou les offres spéciales. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de confidentialité disponible à <https://www.lactalis.ca/fr/politique-de-confidentialite/>.

Loi applicable et autres dispositions générales

Le Concours est soumis aux lois et aux réglementations fédérales, provinciales et territoriales applicables. Les Règles officielles peuvent être modifiées sans préavis pour se conformer aux lois ou aux politiques applicables. Tous les litiges concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'application des Règles officielles seront régis par les lois de la province de l'Ontario, sans donner effet aux règles de conflit de lois.

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition des présentes Règles officielles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Si une disposition est jugée invalide ou illégale, les Règles officielles resteront en vigueur.

Tout terme au masculin comprend le féminin et vice versa, au singulier comme au pluriel.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française des Règles officielles, la version anglaise prévaudra.

7. PRODUITS ADMISSIBLES

CUP	DESCRIPTION	FORMAT	UDM
629025340009	iÖGO nanö TUBE 1,9 % FRAISE/PÊCHE	8x60	g
629025340030	iÖGO nanö TUBE 1,9 % FRAISE-BANANE/VANILLE	8x60	g
629025340061	iÖGO nanö TUBE 1,9 % FRAISE-MELON/FRAMBOISE	8x60	g
629025350046	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % FRAISE	6x93	ml
629025350053	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % BANANE	6x93	ml
629025350060	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % FRAMBOISE	6x93	ml
629025350077	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % VANILLE	6x93	ml
629025350091	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % FRAISE/FRAMBOISE	24x93	ml
629025350121	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % PÊCHE	6x93	ml
629025500021	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % CERISE	6x93	ml
629025350459	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % FRAISE-BANANE SANS LACTOSE	6x93	ml
629025350466	iÖGO nanö YOGOURT À BOIRE 1 % POMME-RAISIN SANS LACTOSE	6x93	ml
629025410085	iÖGO 1,5 % PÊCHE (Purée)	4x100	g
629025410092	iÖGO 1,5 % FRAISE	4x100	g
629025404565	iÖGO 1,5 % FRAISE/FRAMBOISE SANS LACTOSE	8x100	g
629025404572	iÖGO 1,5 % VANILLE SANS LACTOSE	8x100	g
629025410009	iÖGO 1,5 % FRAISE/FRAMBOISE/BLEUET/VANILLE	16x100	g
629025410023	iÖGO 1,5 % FRAISE CHANTILLY/TARTE AU CITRON/CRÈME CARAMEL/CHOCO-MOKA	16x100	g
629025410030	iÖGO 1,5 % ANANAS-NOIX DE COCO-BANANE/VANILLE/CITRON-LIME/PÊCHE-MANGUE	16x100	g
629025411037	iÖGO 1,5 % FRAISE-VANILLE/FRAISE-BANANE/FRAISE-FRAMBOISE/FRAISE-PÊCHE	16x100	g

629025410375	iÖGO 1,5 % SANS LACTOSE VANILLE/CERISE/CITRON/BLEUET-MÛRE	16x100	g
629025410047	iÖGO 1,5 % FRAISE/FRAMBOISE/BLEUET/VANILLE	24x100	g
629025410344	iÖGO 1,5 % VANILLE SANS LACTOSE	650	g
629025410351	iÖGO 1,5 % FRAISE SANS LACTOSE	650	g
629025410122	iÖGO 1,5 % VANILLE	2	kg
629025410139	iÖGO 1,5 % FRAISE	2	kg
629025410252	iÖGO 1,5 % PÊCHE	2	kg
629025450043	iÖGO 2,3 % NATURE	2	kg
629025411013	iÖGO 1,5 % VANILLE SANS LACTOSE	2	kg
629025404688	iÖGO Duo 1,5 % FRAISE-PÊCHE	650	g
629025404695	iÖGO Duo 1,5 % VANILLE-FRAISE	650	g
629025404701	iÖGO Duo 1,5 % CITRON-VANILLE	650	g
629025411006	iÖGO 2,8 % VANILLE	2	kg
629025420008	iÖGO 0 % FRAISE/FRAMBOISE/BLEUET/CERISE	16x100	g
629025420015	iÖGO 0 % FRAISE/BLEUET/PÊCHE/VANILLE	16x100	g
629025442352	iÖGO 0 % SANS LACTOSE VANILLE/MANGUE/FRAISE-KIWI/ANANAS-NO IX DE COCO-BANANE	16x100	g
629025420060	iÖGO 0 % VANILLE	650	g
629025420077	iÖGO 0 % FRAISE	650	g
629025420275	iÖGO 0 % FRAISE/VANILLE/PÊCHE/FRAMBOISE	24x100	g
055000212946	iÖGO BARRES DE YOGOURT GLACÉ TOURBILLON AUX BLEUETS	4x80	ml
055000212960	iÖGO BARRES DE YOGOURT GLACÉ TOURBILLON AUX CERISES	4x80	ml
055000212984	iÖGO BARRES DE YOGOURT GLACÉ FRAMBOISE ET CHOCOLAT	4x80	ml
055000213004	iÖGO BARRES DE YOGOURT GLACÉ GÂTEAU AU FROMAGE AUX FRAISES	4x80	ml
055000213028	iÖGO nanö POPS AU YOGOURT GLACÉ MÉLANGE DE PETITS FRUITS	8x50	ml
055000213042	iÖGO nanö POPS AU YOGOURT GLACÉ PÊCHE	8x50	ml
055000213066	iÖGO nanö POPS AU YOGOURT GLACÉ FRAISE ET BANANE	8x50	ml
055000213080	iÖGO YOGOURT GLACÉ TOURBILLON AUX BLEUETS	946	ml
055000213103	iÖGO YOGOURT GLACÉ TOURBILLON AUX CERISES	946	ml

055000213141	YOGO YOGOURT GLACÉ TOURBILLON AUX FRAISES	946	ml
055000213127	YOGO YOGOURT GLACÉ VANILLE	946	ml